

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique (liv. III, tit. II, chap.V) ;  
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;  
VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;  
VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;  
VU le décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-605 susmentionné ;  
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;  
VU l'arrêté n° 2024/G-86 du 8 août 2024 modifié portant ouverture de l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade ;  
VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 2 avril 2025 ;

### ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2025 de l'examen professionnel d'accès à l'emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade, est arrêtée comme suit :

BAILLET	Joris
BOUTIN	Florian
BRACHOTTE	Pauline
CARDI	Guénaël
COUTURIER	Raphaël
FRASIAK	Vincent

GENIN	Leonela
GUY	Amandine
HAZART	Laëtitia
HERZOG	Florian
JACQUET	Flora
MATHIEU	Alexis

POULAIN	David
RUER	Céline
SKOPINSKI	Florent
VAHE	Stephanie

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 10 avril 2025

  
Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim

# Acte à classer

2025g29

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-04-10T17-08-34.00 ( MI260446401 )

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20250410-2025g29-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Arrêté n. 2025/G-29 établissant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (AVG) - session 2025.

Date de décision : 10/04/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ar\\_2025G29\\_ex\\_etaps2cl\\_Pref.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/04/25 à 17:08

Date 10/04/25 à 17:08

Date 10/04/25 à 17:14

Par MARCHESE Anna Maria

Par MARCHESE Anna Maria